



Mon employeur peut il me refuser les dates de mes congés payés?

Par **hanouna**, le **31/01/2017** à **09:49**

Bonjour,

j'ai 3 employeurs différent, un de mes employeur ferme le cabinet les 3 premières semaines d'aout donc nous sommes obligé de prendre nos congés à ce moment la... est ce que mes 2 autre employeur ont le droit de me refuser cette période de congés?

De plus j'aurai besoin de prendre quelques jours de conges sans soldes que je prend chez un seul de mes employeur ... peut il me les refuser?

Jqe vous remercie d'avance de votre aide .[smile9]

Par **hanouna**, le **31/01/2017** à **10:19**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Si j'ai bien compris mes 3 employeurs ont donc le droit de me faire prendre mes congés à des périodes différentes et donc moi salarié je pourrai ne jamais profiter de semaines entière de congés... ça me parait absurde mais c la loi...

Encore merci à vous :)

Par **P.M.**, le **31/01/2017** à **11:18**

Bonjour,

Effectivement c'est ce qui ressort de l'[art. L3141-16 du Code du Travail](#)...

Le contrat de travail devant être exécuté de bonne foi le ou les autres employeurs ne devraient fixer d'autre dates que s'ils peuvent invoquer un motif légitime si vous leur indiquez officiellement les dates imposées par l'autre employeur...

Par **hanouna**, le **31/01/2017** à **11:26**

je vous remercie de votre aide :)